Echo Bernois

Arménie

La salle de la Réformation était comble de ce public attentif, vibrant, sympathique, que l'on réunit toujours à Genève quand il s'agit d'une noble cause.

M. le professeur Chodat a ouvert la séance en exposant le but que se propose le comité de secours : réunir des fonds et protester au nom du droit et de l'humanité.

M. Georges Wagnière expose le côté historique et politique du problème arménien. Il rappelle l'article du traité de Berlin, l'inaction des puissances, les persécutions d'Abdul-Hamid, la révolution de 1908 dont les Arméniens attendaient le salut, les déceptions qu'elle provoqua. Il termine en marquant le rôle de la Suisse, l'utilité de sa protestation, l'effroyable responsabilité vis-à-vis de la chrétienté tout entière des empires chrétiens alliés des Turcs.

M. de Meuron décrit en termes émus la situation actuelle. Il cite des chiffres : 500 villages détruits, 26.000 personnes massacrées dans la seule province d'Ezeroum ; les exécutions de notables, d'intellectuels, et enfin l'œuvre abominable des déportations en masse dans les déserts d'Arabie.

Six provinces ont été vidées d'Arméniens. Lugubre cortège de malheureux épuisés, poussés en avant sous le fouet et en partie massacrés en route. Moins d'un quart sont arrivés à destination. Les jeunes filles livrées aux harems, les enfants livrés aux familles turques, qui en font de bons musulmans Une foule d'ecclésiastiques tués dans d'atroces tortures. Ces mesures d'extermination ont fait de ce peuple intelligent et laborieux un peuple de mendiants. On a essayé de grouper les chiffres qui nous sont indiqués de bonne source : on trouve 835 mille victimes. Resterons-nous indifférents devant une pareille infortune ? (*Applaudissements unanimes et répétés.*)

M. l'abbé Dusseiller rappelle le martyre de la Belgique et celui de la Pologne. Voilà maintenant qu'un autre peuple qui ne commit d'autre faute que d'avoir voulu garder sa foi et sa nationalité est menacé d'extermination.

Devant tant de malheurs et tant de ruines, ne murmurons point, ne blasphémons point : la justice n'est point morte, ce n'est point la fatalité qui règle le monde. Il y a une justice immanente qui se manifeste à son heure. Une loi formidable et pacificatrice exige l'expiation par des victimes innocentes du crime commis par les hommes prévaricateurs. C'est le sacrifice du Christ payant de sa mort les péchés de l'humanité.

Quels sont ici les prévaricateurs ? Ce sont les peuples d'Europe, envahisseurs ou envahis, injustes agresseurs ou défenseurs héroïques ; ils ont inscrit dans l'histoire des fautes impunies. Les nations peuvent bien souffrir mais elles ne doivent pas mourir. Et voilà pourquoi la Belgique, la Pologne, l'Arménie ne périront pas. Cette justice immanente ne voudra pas que leur agonie aille jusqu'à la crucifixion. Nous nous inclinons devant elles, elles seront les saintes libératrices de l'Europe par elles régénérée.

C'est aux nations qui ont conservé leur indépendance et leur sécurité comme la nôtre de répandre sur le monde les forces impondérables de justice et de charité qui doivent vaincre le mal. En attendant, il nous est doux, par l'intermédiaire des Arméniens de Genève, d'exprimer notre sympathie à la nation arménienne. (*L'orateur est maintes fois interrompu par les applaudissements.*)

M. le pasteur Gampert parle le dernier. Il tient à apporter au témoignagnage de M. l'abbé Dusseiller son adhésion respectueuse et fraternelle. Comment faire pour porter secours à ces malheureux ? Il faut laisser parler nos consciences. Les consciences individuelles forment les mouvements d'opinion dont se préoccupent les nations les plus puissantes.

Il faut aussi témoigner directement notre sympathie au peuple arménien par la charité. Deux voies sont ouvertes pour faire parvenir les secours. L'une au Caucase, où des milliers d'Arméniens sont réfugiés Les comités suisses se chargent également de faire parvenir les dons en Turquie d'Asie. Ces comités méritent toute notre confiance par leur compétence et par les ressources dont ils disposent. Voilà 20 ans que ces comités suisses se sont mis au secours des Arméniens. Ces liens entre Suisses et Arméniens nous imposent notre devoir comme chrétiens, comme Suisses, comme hommes. C'est pour nous une splendide occasion d'exprimer notre admiration pour ces chrétiens qui ont manifesté de façon héroique leur attachement à leur foi

Les Turcs ont des raisons de douter des Eglises chrétiennes. Il nous appartient, à nous chrétiens, de montrer que le christianisme a gardé ses vertus de charité et d'amour C'est aussi un devoir pour nous, Suisses, d'intervenir puisque seuls avec quelques neutres nous pouvons encore le faire Nous avons le devoir de parler clairement aux nations La Suisse ne conservera sa liberté et sa justice que si elle veut cette liberté et cette justice dans l'humanité tout entière. (*Toute l'assemblée applaudit et acclame l'orateur*)

M. le professeur Chodat lit l'ordre du jour suivant voté par l'assemblée unanime :

L'assemblée réunie à la Salle de la Réformation le 2 novembre 1915,

considérant que des rapports d'une véracité incontestable attestent les souffrances cruelles infligées au peuple arménien,

considérant que les Arméniens, dans leur grande généralité, se sont montrés fidèles et loyaux envers le gouvernement turc et que des actes isolés de légitime défense, qualifiés à tort d'obstruction, ne justifient en rien les barbares traitements infligés à la population arménienne, hommes, femmes et enfants, sur toute l'étendue des régions qu'elle habite,

proteste contre l'extermination systématiquement ordonnée d'un peuple chrétien,

invite le peuple suisse à donner au peuple arménien la preuve de sa profonde sympathie par l'envoi de secours qui pourront sauver beaucoup des Arméniens survivants,

exprime le vœu que, dans tous les pays, l'opinion publique pousse sans retard ceux qui peuvent exercer une influence à Constantinople à prendre en mains la sauvegarde des restes de la nation arménienne.